

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: TRANSMATIC 251
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
  - Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines
  - Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines
  - Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)
  - Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.
- Emploi de la substance / de la préparation
  - Uniquement pour manipulation adéquate.
  - Huile d'engrenage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
  - ARMORINE SAS
  - ZI Lann Sévelin
  - 56850 CAUDAN
  - Tél. +33 2 97 76 13 87
- Service chargé des renseignements: [contact@armorine.fr](mailto:contact@armorine.fr)
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
  - Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
    - Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
  - Pictogrammes de danger néant
  - Mention d'avertissement néant
  - Mentions de danger
    - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - Conseils de prudence
    - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
    - P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.
- 2.3 Autres dangers
  - Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 1)

### · Composants dangereux:

CAS: 64742-65-0 EINECS: 265-169-7 Numéro index: 649-474-00-6 Reg.nr.: 01-2119471299-27	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant Asp. Tox. 1, H304	25-50%
Numéro CE: 939-485-7 Reg.nr.: 01-2119974116-35	3 - ((C9-11-iso, riche en C10) alkyloxy) propane-1-amine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302	≥0,025-≤0,1%

### · Indications complémentaires:

Note L : la classification comme cancérigène ne s'applique pas car le mélange (ou la substance) contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- Classe de stockage: 10
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir rubrique 7.
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: France : VME 5 mg/m<sup>3</sup>/8h (brouillard d'huile)  
France : VLE 10 mg/m<sup>3</sup>/15mn (brouillard d'huile)

#### · DNEL

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

Inhalatoire DNEL

5,4 mg/m<sup>3</sup>/8h (ouvrier)

DNEL

1,2 mg/m<sup>3</sup>/24h (consommateur)

3 - ((C9-11 -iso, riche en C10) alkyloxy) propane-1-amine

Oral DNEL/general population/Systemic effects/Long-term

0,25 mg/kg/24h (consommateur)

Dermique DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term

0,7 mg/kg/24h (ouvrier)

DNEL/general population/Systemic effects/Long-term

0,25 mg/kg/24h (consommateur)

Inhalatoire DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term

4,9 mg/m<sup>3</sup> (ouvrier)

DNEL/general population/Systemic effects/Long-term

0,74 mg/m<sup>3</sup> (consommateur)

#### · PNEC

3 - ((C9-11-iso, riche en C10) alkyloxy) propane-1-amine

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater

0,00084 mg/l (organismes aquatiques)

PNEC / Aquatic organisms / Marine water

0,000084 mg/l (organismes aquatiques)

PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)

0,000827 mg/l (organismes aquatiques)

PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP 1,3 mg/l (organismes aquatiques)

PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)

3,19 mg/kg (organismes aquatiques)

PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)

0,32 mg/kg (organismes aquatiques)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 3)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire:**  
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.
- **Protection des mains:**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales

##### · Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Rouge
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

##### · Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: >300 °C (DIN EN ISO 3405)

· Point de trouble d'écoulement <-35 °C

· Point d'éclair >180 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: >260 °C (DIN 51794)

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

##### · Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 4)

· Densité à 20 °C:	0,875 g/cm <sup>3</sup> (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	36 mm <sup>2</sup> /s @ 40 °C
· Test de séparation des solvants: VOC (CE)	0,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
	LOAEL	1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	NOAEL	980 mg/m <sup>3</sup> (rat)
3 - ((C9-11-iso, riche en C10) alkyloxy) propane-1-amine		
Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	50 mg/kg/24h (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 5)

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au

solvant LL50 10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)

100 mg/l/96h (poisson)

LL50 10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)

LL50 10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

LL50 10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)

EL50 10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

3 - ((C9-11-iso, riche en C10) alkyloxy) propane-1-

amine LC50 2,14-2,22 mg/l/96h (poisson)

LC0 1 mg/l/96h (poisson)

EC10 13 mg/l/3h (microorganisms)

EC10 0,738-0,767 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)

EC50 23,6 mg/l/3h (microorganisms)

EC10 0,0421-0,0442 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)

EC50 0,0827-0,0868 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)

EC50 1,05-1,09 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)

NOEC 12,5 mg/l/3h (microorganisms)

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au

solvant coefficient de partage  $>6$  [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

#### · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · Effets écotoxiques:

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 6)

- Nocif pour les organismes aquatiques.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

- Catalogue européen des déchets

13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |                                                                                               |                              |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------|
| · 14.1 Numéro ONU                                                                             | ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU                                           | ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                                                  | ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage                                                                     | ADR/RID/ADN, IMDG, IATA      | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:                                                          | Non applicable.              |       |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | Non applicable.              |       |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable.              |       |
| · "Règlement type" de l'ONU:                                                                  | néant                        |       |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 7)

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction  
France : Maladies professionnelles : RG36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- exigence de pureté
- Phrases importantes  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Acronymes et abréviations:  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente

### Annexe: Scénario d'exposition 1

- Désignation brève du scénario d'exposition  
Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines
- Secteur d'utilisation  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit  
PC16 Fluides de transfert de chaleur  
PC17 Fluides hydrauliques  
PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- Catégorie du procédé  
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 8)

**PROC2** Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

**PROC8a** Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

**PROC8b** Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

**PROC20** Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
- ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
- ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition** Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**  
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation brève du scénario d'exposition**  
Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines
- **Secteur d'utilisation**  
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
- ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
- ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition** Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Numéro de version 6.0

Révision: 10.02.2021

Nom du produit: TRANSMATIC

(suite de la page 9)

- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**  
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR